

European Population Papers Series No. 8

La démographie des populations immigrées en Europe

Werner Haug
Suisse



European Population Papers Series No. 8

La démographie des populations immigrées en Europe

Werner Haug
Suisse

« European Population Papers Series » est une série de rapports succints publiés par le Comité européen sur la population à la demande d'autres comités ou organes du Conseil de l'Europe. Des résumés d'ouvrages paraissant dans la série « Etudes démographiques » ou des rapports présentés lors de réunions du Comité peuvent également y figurer.

Le contenu de ces documents de travail n'engage que leur auteur et ne reflète pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe. La révision linguistique des textes incombe également aux auteurs.

Conseil de l'Europe

Comité européen sur la population
Direction Général III — Cohésion sociale
F-67075 Strasbourg Cedex

© Conseil de l'Europe, Avril 2002
ISSN 1683-268X
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

1. Etudes du Comité européen sur la population (CAHP)¹

L'inquiétude que suscitent l'impact démographique des migrations et le développement des groupes d'immigrés grandit à mesure qu'un nombre croissant de pays intègre une zone d'immigration en expansion qui comprend la quasi-totalité de l'Europe.

Le Comité européen sur la population a mené entre 1998 et 2001 une série d'études avec des instituts de recherches spécialisés dans huit pays européens afin de faire la lumière sur ces tendances. Ces études portent sur les pays d'immigration traditionnelle comme la Belgique, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suisse et sur des pays d'immigration plus récente au nord (Norvège) et au sud (Portugal) ainsi que sur l'Estonie qui s'est caractérisée par ses échanges migratoires avec différentes régions de l'ex-Union soviétique. Les études commencent par une présentation générale des groupes actuels d'immigrés en Europe et les principales conclusions sont résumées dans un rapport de synthèse comparatif.

Les études par pays suivent toutes le même plan. Elles indiquent l'origine des immigrés, la dynamique démographique des populations immigrées (entrées et sorties), portent sur la fécondité, la constitution des familles, les mariages, la mortalité et la répartition dans l'espace dans les pays d'installation.

L'immense diversité des groupes d'immigrés dans les différentes régions de l'Europe avec leur histoire et situation géographique particulières, ne facilite pas les études comparatives. Ces études sont axées en particulier sur les groupes déjà bien établis dans plusieurs pays et permettent donc d'effectuer des comparaisons entre différents pays d'adoption: Turcs et Marocains, Pakistanais et Bangladais ainsi qu'immigrés du sud de l'Europe (Espagne, Italie, Portugal et «ex-Yougoslavie»).

Les études comprennent un exercice de modélisation coordonné afin d'estimer l'impact démographique de l'immigration sur les populations d'accueil depuis la deuxième guerre mondiale. Le modèle calcule les effectifs de la population et la structure des pays n'ayant pas enregistré de flux migratoire au cours des dernières décennies et compare les résultats avec la population actuelle.

2. L'impact démographique de l'immigration

L'impact démographique de l'immigration sur la croissance de la population et la structure par âges est généralement sous-estimé. L'immigration a des effets démographiques directs du fait des entrées et/ou des sorties brutes de personnes. Elle a en outre d'importants effets secondaires en raison de la structure spécifique par âges et par sexes de la plupart des groupes d'immigrés, d'où un nombre de naissances bien plus important que celui de la population d'accueil et un nombre de décès moindre. Le taux de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) plus élevé de nombreux groupes d'immigrés récents a un effet positif supplémentaire sur le nombre des naissances.

¹ Document préparé pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : audition de la sous-commission de la démographie du 25 janvier 2002. Ce document présente un résumé des résultats de la prochaine publication « La démographie des populations immigrées en Europe » Editions du Conseil de l'Europe (2002)

Il ressort des résultats qu'une fois que les populations immigrées ont atteint une taille minimale, elles passent invariablement par une phase de croissance bien plus importante que celle de la population d'accueil. De plus, cette tendance à des taux de croissance anormalement importants est amplifiée par les taux de croissance démographique très faibles, voire la baisse réelle observée dans de nombreux pays européens. Les groupes d'immigrés contribuent donc de plus en plus à l'accroissement de la population dans de nombreux pays de l'ouest et du sud de l'Europe et compensent même la baisse réelle (par exemple en Allemagne, en Suisse et en Italie).

Parmi les pays étudiés, la Suisse est celui où le solde migratoire a été le plus longtemps positif. 70 % (2,8 millions) de l'augmentation de la population entre 1945 et 2000 (de 4,4 à 7,2 millions) sont attribuables aux effets directs et indirects de l'immigration bien qu'une minorité seulement de l'ensemble des immigrés venus en Suisse depuis la deuxième Guerre mondiale soit restée dans le pays. En Belgique, 45 % de l'augmentation de la population depuis 1945 sont dus aux effets de l'immigration. S'agissant de l'Allemagne unifiée, un gain de population direct et indirect de 10,5 millions est observé depuis 1960. Pour l'Allemagne de l'Ouest, le gain est proche de 12 millions tandis que l'Allemagne de l'Est a perdu des habitants sous l'effet de l'émigration.

En Norvège et aux Pays-Bas, les gains démographiques dus à l'immigration sont beaucoup plus faibles. Le solde migratoire des deux pays a été négatif jusqu'en 1970 environ (l'émigration étant plus forte que l'immigration) et ce sont essentiellement les taux de natalité relativement élevés de la population autochtone qui ont contribué dans le passé à la croissance démographique.

Quels sont les effets de l'immigration sur la structure par âges de la population? A court et moyen terme, l'immigration a de toute évidence un effet rajeunissant et ralentit le taux de vieillissement. Cela étant, les effets demeurent relativement limités à long terme, même dans le cas de la Suisse. La raison en est simple: les immigrés vieillissent aussi et l'effet de rajeunissement dépend de l'arrivée permanente de jeunes immigrés.

Pour ce qui est de l'avenir, du fait de l'augmentation attendue du nombre de personnes âgées, qui sera rapide, l'immigration devra être soutenue et être supérieure à ce que la plupart des pays d'accueil ont connu dans le passé afin de compenser, du moins en partie, le vieillissement. La question de savoir dans quelle mesure l'immigration peut et devrait être un instrument d'équilibre des futurs déficits de main-d'œuvre et compenser la baisse de la population est l'une des plus importantes pour l'avenir démographique de l'Europe et devrait être expressément traitée.

3. La notion de «populations immigrées»

La notion de «populations immigrées» est ambiguë et nous ne disposons pas de définition uniforme, ce qui témoigne des différentes manières dont l'immigration et l'intégration sont perçues et introduit une distorsion potentielle qui empêche de comparer rigoureusement les données entre les différents pays.

La population de référence d'origine immigrée peut toutefois être définie sans ambiguïté comme en Belgique, au Pays-Bas et en Norvège. Les populations immigrées sont définies par rapport au lieu de naissance d'une personne et à celui de

ses parents ou grands-parents (nés en dehors du pays dans le cas des immigrés et dans le pays avec un ou deux parents nés à l'étranger dans le cas de la deuxième génération, etc.).

L'Allemagne, la Suisse, le Portugal et de nombreux autres pays en revanche ne disposent de données que sur les personnes de nationalité étrangère (sans référence au lieu de naissance), ces données se substituant souvent à celles sur la population d'origine immigrée. Le Royaume-Uni par contre ne dispose de données ni en fonction de la citoyenneté ni en fonction du lieu de naissance des parents. L'analyse statistique et le débat politique sont essentiellement axés sur l'origine ethnique et sur les groupes qui ne sont «pas blancs».

La notion de citoyenneté présente un avantage dans la mesure où elle n'accorde pas un traitement spécial aux personnes en fonction de leur «origine immigrée» une fois que celles-ci ont acquis la citoyenneté du pays d'adoption. Cela étant cette notion est de toute évidence moins précise d'un point de vue statistique et introduit une distorsion importante du fait des différentes procédures de naturalisation.

L'incidence de cette distorsion ressort clairement des estimations numériques. Prenons l'exemple néerlandais. Si l'on prend la citoyenneté étrangère comme critère de définition de la population immigrée (comme en Allemagne ou en Suisse), les Pays-Bas comptent 4,2 % d'immigrés. Par contre, ceux-ci représentent 11,9 % si l'on retient le critère étroit du lieu de naissance (il faut que leurs deux parents soient nés à l'étranger pour pouvoir être considérés comme appartenant à la «deuxième génération», comme en Norvège) et 17,9 % si l'on retient l'interprétation plus large (un seul parent né à l'étranger) retenue aux Pays-Bas.

Les Pays-Bas ont une politique de naturalisation très généreuse (contrairement par exemple à la Suisse ou à l'Allemagne) et les chiffres fondés sur la citoyenneté donnent tout simplement une image fautive des populations immigrées. Si l'on s'intéresse aux processus d'intégration des personnes de nationalité étrangère uniquement, la situation est particulièrement faussée en ce qui concerne le rythme d'intégration, car la naturalisation est sélective et les immigrés les mieux intégrés disparaissent du tableau tandis que les immigrés plus récents sont surreprésentés parmi les immigrés de nationalité étrangère.

Les définitions légales des populations immigrées qui reposent sur la citoyenneté sont manifestement insuffisantes. Une série plus globale de données de meilleure qualité sur les groupes d'immigrés en Europe est de toute évidence nécessaire. Nous recommandons aux pays d'envisager l'immigration et l'intégration à long terme et de procéder à des enquêtes statistiques adéquates pour mieux comprendre la dynamique des populations immigrées.

4. Situation démographique des populations immigrées

Malgré les problèmes de définition, un certain nombre de conclusions spécifiques relatives à la situation démographique des populations immigrées se dégagent de ces études et sont exposées ci-dessous.

Il faut éviter toute généralisation concernant les immigrés et en particulier les immigrés d'origine non-européenne. Même les immigrés provenant du même pays

d'origine peuvent présenter des caractéristiques démographiques différentes dans les divers pays dans lesquels ils s'installent. Notre analyse doit donc être considérablement affinée. Par exemple, les différences de comportement démographique des Turcs et des Marocains selon le pays hôte peuvent être reliées à l'origine précise des migrants (région d'origine, formation générale, affiliation ethnique), d'une part et à la politique du pays hôte qui influe sur le processus d'intégration, d'autre part.

Faire converger les comportements démographiques (nuptialité, fécondité, mortalité) des groupes d'immigrés et de la population hôte n'est ni improbable ni impossible. Le comportement des immigrés se situe en règle générale quelque part entre la région d'origine et le pays d'adoption. Certains groupes sont précurseurs tandis que d'autres restent à la traîne mais la tendance à la convergence, signe d'intégration, est d'ordinaire bien établie.

Toutefois, parmi les domaines de préoccupation, qui touchent plus particulièrement le statut des femmes, figurent le maintien de taux de fécondité élevés chez certains groupes d'immigrés, des mariages précoces, le faible nombre de mariages entre les groupes d'immigrés et la population hôte, des taux de divorces élevés en cas de mariages mixtes et une mortalité infantile et juvénile importante, plus forte chez les filles.

Il apparaît que les taux de fécondité, de nuptialité et de mortalité infantile ainsi que les mariages entre Communautés ont plus de chances de converger dans les milieux intégrationnistes que dans les milieux multiculturels (par exemple les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne). Les effets des différentes politiques d'intégration sur la convergence démographique devraient être étudiés de manière plus approfondie.

Seules des données éparses et peu fréquentes permettent de comparer la descendance des immigrés (deuxième génération et générations suivantes). D'après nos informations, la deuxième génération conserve quelques caractéristiques au moins de la première ou de la population du pays d'origine. Dans certains cas, les différences par rapport à la population hôte peuvent même se développer avec la deuxième génération (par exemple l'augmentation des taux de fécondité et de mortalité). Il s'agit là d'un autre domaine de préoccupation dans lequel nos connaissances sont clairement insuffisantes.

5. Conclusions

L'immigration est de plus en plus perçue comme s'accompagnant d'une concurrence économique et sociale inéquitable, d'une insécurité accrue voire d'une baisse des niveaux de vie.

Nos conclusions partielles sur la démographie des populations immigrées tendent à contredire ces impressions négatives et à confirmer que l'immigration peut fort bien contribuer de manière positive à la réserve de compétences et au bien-être des pays. Tout porte à croire qu'au fil du temps l'intégration des immigrés d'origine non-européenne et de leurs descendants suivra le même schéma que celui des immigrés antérieurs (internes et intra-européens).

Le fait que les populations immigrées tendent à se regrouper dans les régions les plus dynamiques et prospères des pays qui les accueillent le souligne. Les capitales et les autres grands centres métropolitains disposant d'importants secteurs de service sont les zones de résidence les plus prisées. Il faut reconnaître que le vieillissement rapide des sociétés risque de rendre ces dernières dépendantes, pour leur développement économique et social, de la contribution de travailleurs immigrés.

Toutefois, la réussite de l'intégration grâce à la prévention de la discrimination et d'une ségrégation spatiale et sociale excessive est une condition préalable essentielle à l'expansion éventuelle de la capacité d'absorption des pays européens. Ce serait de toute évidence un échec pour les sociétés démocratiques et ouvertes si, du fait de l'immigration, de nouvelles minorités nationales autonomes culturellement, socialement et démographiquement apparaissaient. Malheureusement, certains résultats vont dans ce sens.

Les études du Comité européen sur la population mettent en lumière certaines de ces questions d'actualité. Toutefois, nos outils statistiques et nos connaissances scientifiques demeurent insuffisants et de nombreux aspects devraient être étudiés de manière plus approfondie sur une base comparative plus large.